

Contact
Annie Métral
a.metr@alliade.com

Objet
Apurement de la dette

Copie

Références
DG/DRC - 2018.04.20.063

Madame Brigitte BONELLO
5 rue Emile Decorps
69100 VILLEURBANNE

Lyon, le 20 avril 2018

Madame,

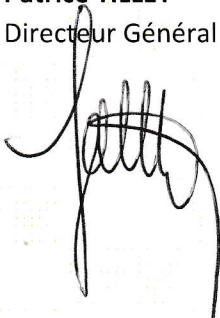
J'ai bien reçu votre courrier du 3 avril courant, appelant mon attention sur votre situation, et plus particulièrement sur votre contestation de l'imputation des frais d'huissier, générés par votre dette locative sur votre compte locataire.

Je vous rappelle cependant que, juridiquement, ces derniers sont à votre charge. Néanmoins, étant à l'écoute de votre situation, j'ai décidé d'annuler la facturation du montant de ces frais, soit la somme de 357,47 €.

Soyez assurée qu'Alliade Habitat assume sa mission d'intérêt général, et que dans ce cadre, nos collaborateurs agissent auprès de nos locataires en difficultés.

Espérant ainsi avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrice TILLET
Directeur Général



€ R.F.
000,75
L.A. POSTE
CP 597383

LYON 08 PPDC
23 04 18
717 LV 1N6084
22F6 692800

LETTRE
VERTE

